



CANADA

É, u, Q, i, n, u, m, m, o, c

No. 6

POUR DIFFUSION A 1000 HEURES
LE 19 JANVIER 1971

INTEGRATION DES SERVICES DE SOUTIEN
POUR LES OPERATIONS A L'ETRANGER

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'Honorable Mitchell Sharp, annonce qu'à compter du 1^{er} avril 1971 le ministère des Affaires extérieures aura la charge des services de soutien à assurer pour la plupart des ministères et organismes de l'Etat à tous les postes diplomatiques et consulaires, ainsi que dans la plupart des bureaux du Gouvernement fédéral à l'étranger. Cette décision était envisagée dans l'étude "Politique étrangère au service des Canadiens" comme le moyen le plus efficace d'assurer des services de soutien pour les opérations à l'étranger.

Les services de soutien comprennent l'administration financière et du personnel, la gestion des biens, des fournitures, de l'équipement et du matériel; l'organisation des voyages, les services de bureau, de sténographie et certains services de traduction. Le personnel du nouvel ensemble intégré des services de soutien comprendra environ 2,100 employés du ministère des Affaires extérieures, et environ 1,000 employés d'autres ministères et organismes qui seront mutés le 1^{er} avril auprès des Affaires extérieures; il y aura également transfert de ressources budgétaires atteignant près de dix millions de dollars, affectées auparavant à cette fin par ces autres ministères et organismes de l'Etat.

Le tableau ci-dessous indique les chiffres approximatifs de ces mutations en ce qui concerne les ministères qui ont détaché le plus grand nombre de personnes:

	<u>OTTAWA</u>	<u>ETRANGER</u>	
		<u>Canadiens</u>	<u>Personnel Local</u>
Industrie et Commerce (y compris l'Office de tourisme du gouvernement canadien)	37	50	425
Main-d'oeuvre et Immigration	9	8	269
Défense nationale (non- opérationnel)	0	35	61
Santé nationale et Bien- Etre social	0	1	60

Les changements d'organisation découlant de cette intégration des services seront effectués durant une certaine période. Il est maintenant évident que ces changements ne peuvent qu'augmenter le rendement et l'efficacité. Une étape importante dans la réorganisation et la rationalisation des services de soutien et former un seul ensemble se trouvera franchie le 1er avril lors du transfert de responsabilités et de ressources aux Affaires extérieures. La qualité des services maintenant assurés au Gouvernement et au peuple canadiens sera maintenue et améliorée.

L'intégration du 1er avril ne vise pas tous les employés du Gouvernement canadien qui jouent un rôle de soutien dans les opérations à l'étranger. Nous ne jugeons pas pratique d'y faire entrer le personnel employé à l'appui des formations opérationnelles militaires. Les services de soutien des agences (p. ex. Energie atomique du Canada limitée) et des corporations propriétaires (p. ex. Air Canada, Radio-Canada et la Polymer Limitée) n'entrent pas non plus dans l'intégration.

Cette intégration des services de soutien est dirigée par le Comité interministériel sur les relations extérieures (ICER), comité formé de sous-ministres.

EXTRAIT DE "POLITIQUE ETRANGERE
AU SERVICE DES CANADIENS" PUBLIE
LE 25 JUIN 1970

"ORGANISATION POUR LES ANNEES 70"

"Le Gouvernement aura besoin d'une organisation souple et forte pour réaliser cette politique étrangère renouvelée, car les défis se poseront, les chances s'offriront et les événements se dérouleront plus vite, dans les décennies à venir.

Les changements se précipitent, d'où la nécessité et l'urgence de planifier et d'exécuter une politique étrangère cohérente axée sur les objectifs nationaux. Il faut donc ériger de nouvelles structures administratives et appliquer de nouvelles techniques de gestion.

Aussi le Gouvernement a-t-il décidé de procéder à une intégration aussi poussée que possible de ses services étrangers. Il croit que cela permettra d'atteindre plus sûrement ses objectifs à l'étranger. On ne peut pas établir du jour au lendemain un système de gestion parfaitement intégré. Tout plan d'application de l'objectif d'intégration doit être évalué, mis à l'essai et réalisé en pratique, sans porter atteinte à la qualité des services sur lesquels le Gouvernement et le peuple canadiens peuvent déjà compter à l'étranger. Cette nouvelle organisation devra s'implanter en souplesse et avoir dès le départ la capacité de s'adapter à l'évolution de la situation internationale.

Le Gouvernement a fait un premier pas important dans le sens d'une organisation intégrée en mettant sur pied un comité nouveau qui jouera un rôle essentiel: le Comité sur les relations extérieures. Ce Comité aura pour mission de diriger le processus d'intégration durant sa phase initiale et de conseiller le Gouvernement sur la formulation d'une politique générale des opérations à l'étranger: il devra veiller à ce que la planification des ministères soit conforme aux intérêts du Gouvernement à l'étranger; il devra aussi conseiller le Gouvernement sur la conduite de l'activité à l'étranger et sur l'affectation des ressources à ces activités.

En même temps, le Gouvernement établissait le Comité de Gestion du personnel, sous forme d'un sous-comité du Comité des relations extérieures. Le Comité de Gestion du personnel devra conseiller le Gouvernement sur l'affectation du personnel dans les missions à l'étranger. Il s'appliquera à développer la plus large coordination des politiques de recrutement, de formation, de classification

et de cotation des agents du service étranger. Le Comité de gestion du personnel s'intéressera aussi à la formulation du programme de mutations et de détachements entre le service étranger d'une part, et les ministères, l'entreprise privée, la communauté universitaire, d'autre part. Le programme devrait ainsi permettre aux agents du service étranger de se familiariser avec les vues, les soucis et les intérêts de tous les ministères et organismes privés qui mènent des activités à l'étranger.

Prochainement, un groupe de travail doit soumettre un rapport au Comité des relations extérieures sur les procédures à suivre pour intégrer tous les services administratifs qui appuient l'activité du Gouvernement à l'étranger. A mesure que ces procédures seront élaborées on les mettra à l'essai et on les appliquera. Ainsi, le Gouvernement pourra-t-il s'assurer que son activité à l'étranger s'appuie sur une administration moderne et efficace.

Enfin, le Gouvernement a décidé que les chefs de mission à l'étranger doivent avoir, sur l'activité de leur mission, une autorité bien définie par le plan d'opération, et que le chef de mission doit être le représentant et le responsable des intérêts de tous les ministères sous sa juridiction. Ceci souligne que, dans le choix des chefs de mission, on devra à l'avenir insister sur les capacités de gestion et la connaissance de tous les aspects de l'activité du Gouvernement à l'étranger.

Le Gouvernement est d'avis que pour assurer que ses relations étrangères seront menées de façon efficace, l'organisation de cette activité doit être bien intégrée, compétente et capable de répondre aux changements d'orientation qu'on exigera d'elle. Les mesures qu'on prendra pour assurer l'intégration seront évaluées périodiquement, ce qui permettra de s'assurer qu'elles peuvent elles aussi s'adapter aux changements que ne manquera pas d'apporter l'avenir. "